



01 - Ouverture de la séance

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 16 janvier 2012 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand

Siège # 2 Bruno Montminy

Siège # 3 Huguette Robitaille

Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 5 Alain Roger

Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Lucie-Marie De Blois, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

02 - Mot du maire

2 - MOT DU MAIRE

03 - Mot de la directrice générale

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les élus ont tous remis leur déclaration d'intérêt pécuniaire et leur déclaration solennelle tel que requis, la directrice générale / secrétaire trésorière en avisera les autorités concernées.

04 - Questions de l'Assemblée

4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Un citoyen demande quels sont les travaux d'entretien qui sont prévus en 2012 pour le rang St-Pierre Sud.

05 - Adoption de l'ordre du jour

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Mot du maire
- 3 - Mot de la directrice générale
- 4 - Questions de l'Assemblée
- 5 - Adoption de l'ordre du jour
- 6 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX
 - 6.1 - Séance extraordinaire du budget 2012 le 5 décembre 2011
 - 6.2 - Séance ordinaire du 5 décembre 2011
- 7 - Comptes à payer
- 8 - URBANISME
 - 8.1 - Adoption finale du règ. 438-11 Usages conditionnels
 - 8.2 - Avis de motion d'un règ. PIIA - Plan d'implantation et d'intégration architecturale 439-11
 - 8.3 - Premier projet d'un règ. PIIA - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (439-11)
 - 8.4 - Adoption finale reg. 444-12 Installations septiques
 - 8.5 - Premier projet de Règlement sur la protection des arbres en milieu urbain (446-12)
 - 8.6 - Consultation publique
- 9 - LOISIRS
 - 9.1 - Achat d'une machine à aiguiser les patins
 - 9.2 - Subvention Hockey mineur
 - 9.3 - Activité au profit de la fondation PHILIPPE-BOUCHER
 - 9.4 - Location de la patinoire extérieure
- 10 - Répartition des responsabilités et des dossiers des élus
- 11 - Déclaration des intérêts pécuniaires
- 12 - Dépenses incompressibles
- 13 - ADOPTION DU REG. 443-11 POUR MODIFIER TAUX ERRONÉ 2011
- 14 - Varia
 - 14.01 - Contrats de déneigement
- 15 - Questions de l'Assemblée
- 16 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Claude Blais d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

06 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

06.01 - Séance extraordinaire du budget 2012 le 5 décembre 2011

6.01 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2012 LE 5 DÉCEMBRE 2011

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 5 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Carole Dubois d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2011, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-01
03**

06.02 - Séance ordinaire du 5 décembre 2011

6-02 - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2011

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Huguette Robitaille appuyé par Carole Dubois, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseilles présents.

**2012-01
04**

07 - Comptes à payer

7 - COMPTES À PAYER

Il est proposé par Bruno Montminy appuyé par Carole Dubois

De payer les comptes du mois de décembre pour un montant global de 201 911.15 \$, soit 171 306.78 \$ par chèque et 30 604.37 par liens électroniques. Un montant de 35 334.55 \$ a été versé en salaires au cours du mois de décembre.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

08 - URBANISME

**2012-01
05**

08.01 - Adoption finale du règ. 438-11 Usages conditionnels

8.01 - Adoption finale du règ. 438-11 Usages conditionnels

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié d'adopter un règlement sur les usages conditionnels pour introduire une souplesse dans la réglementation qui permet d'implanter, à la suite d'une procédure d'évaluation, des usages acceptables pour la population et compatibles

avec le milieu sans qu'il soit nécessaire de modifier la réglementation à chaque fois.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié d'autoriser certains usages qui pourraient bien s'intégrer à d'autres à condition qu'on exerce un contrôle adéquat sur leur implantation et leur exercice;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 7 novembre 2011;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 7 novembre 2011;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation a été tenue le 5 décembre 2011;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2011 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Carole Dubois appuyé par Huguette Robitaille, le règlement suivant, portant le numéro 438-11, est adopté à la majorité à la séance ordinaire du conseil du 16 janvier 2012.

08.02 - Avis de motion d'un règ. PIIA - Plan d'implantation et d'intégration architecturale 439-11

8.02 - Avis de motion d'un règ. PIIA - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (439-11)

Avis de motion est donné par Michel Flamand de la présentation d'un projet de règlement portant sur un PIIA - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (no 439-11)

2012-01
06

08.03 - Premier projet d'un règ. PIIA - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (439-11)

8.03 - Premier projet d'un règ. PIIA - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (439-11)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié d'adopter un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation dans certains secteurs ciblés de la municipalité et pour certains types de travaux;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié dans certaines situations d'adopter une approche plus souple d'évaluation des projets à partir de critères plutôt que de normes;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité souhaite se prévaloir des pouvoirs élargis en vertu de la Loi sur les biens culturels permettant de fixer des conditions à la délivrance d'un permis relatif à un bâtiment d'intérêt historique, patrimonial, ou dans une zone d'intérêt;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît l'importance de protéger et de mettre en valeur le patrimoine bâti de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Flamand appuyé par Huguette Robitaille, le projet de règlement suivant, portant le numéro 439-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 16 janvier 2012.

2012-01
07

08.04 - Adoption finale reg. 444-12 Installations septiques

08.04 - Adoption finale reg. 444-12 Installations septiques

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation d'appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la collectivité que les installations septiques déficientes ou inexistantes soient remplacées par des installations adéquates et conformes;

ATTENDU QUE nul ne peut rejeter ni permettre le rejet dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances d'une résidence isolée ou des eaux usées ou ménagères d'une résidence isolée;

ATTENDU QUE nul ne peut installer, pour desservir une résidence isolée, des équipements d'évacuation ou de traitement des eaux usées des eaux ménagères ou des eaux de cabinet d'aisances qui ne sont pas conformes aux normes prescrites par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

ATTENDU QUE la municipalité est soumise à la Loi sur les compétences municipales (C-47.1) qui lui confère le pouvoir d'exécuter des travaux en cas d'infraction au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Carole Dubois appuyé par Robert Samson, le règlement suivant, portant le numéro 444-12, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 16 janvier 2012.

2012-01
08

08.05 - Premier projet de Règlement sur la protection des arbres en milieu urbain (446-12)

08-05 - Premier projet de Règlement sur la protection des arbres en milieu urbain (446-12)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéros 363-08 de façon à :

- Exiger que soient conservés davantage d'arbres matures lors de nouvelles constructions
- Exiger que chaque arbre coupé en milieu urbain soit remplacé par un arbre équivalent
- Préciser les définitions des différentes pratiques associées à la sylviculture

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Bruno Montminy appuyé par Michel Flamand, le projet règlement suivant portant le numéro 446-12, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 16 janvier 2012.

2012-01
09

08.06 - Consultation publique

8.06 - Consultation publique

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Michel Flamand

QU'UNE séance de consultation publique soit tenue le 6 février à 19h00 à la salle du conseil, au centre communautaire 1605, rue Principale de Saint-Gilles, relativement aux règlements :

- 439-11 PIIA
- 446-12 protection des arbres en milieu urbain

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

9 - LOISIRS

2012-01
10

09.01 - Achat d'une machine à aiguiser les patins

9.01 - Achat d'une machine à aiguiser les patins

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand,

De faire l'acquisition d'une machine à aiguiser les patins pour l'aréna au coût de 6 265.88 \$ moins 3417.75 \$ que le fournisseur nous donne pour l'ancienne machine, donc pour un solde de 2 848.13 \$ à payer à Antronix Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2012-01
11

09.02 - Subvention Hockey mineur

9.02 - SUBVENTION HOCKEY MINEUR

Il est proposé par Alain Roger, appuyé par Carole Dubois, de verser la subvention annuelle de 4200 \$ pour les 48 joueurs de hockey mineur de Saint-Gilles.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2012-01
12

09.03 - Activité au profit de la fondation PHILIPPE-BOUCHER

9.03 - ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION PHILIPPE BOUCHER

CONSIDÉRANT que la fondation Philippe Boucher tiendra une activité de financement le 15 février 2012;

CONSIDÉRANT que les profits de cette activité bénéfice seront utilisés pour venir en aide aux jeunes handicapés, aux jeunes dans le besoin et aux organismes qui soutiennent les jeunes de Lotbinière;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois, d'acheter un billet et de déléguer monsieur Bruno Montminy, conseiller pour représenter la Municipalité à cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-01
13**

09.04 - Location de la patinoire extérieure

09.04 - Location de la patinoire extérieure

Considérant les demandes de citoyens qui voudraient réserver la patinoire extérieure pour organiser des activités;

Il est proposé par Bruno Montminy appuyé par Huguette Robitaille

De louer la patinoire extérieure au coût de 35,00 \$ de l'heure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-01
14**

10 - Répartition des responsabilités et des dossiers des élus

10 - Répartition des responsabilités et des dossiers des élus

Considérant que le conseil est arrivé à la mi-mandat;

Considérant que certaines personnes ont manifesté leur intérêt pour s'impliquer dans certains dossiers;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois,

de répartir les responsabilités de la façon suivante :

Robert Samson, maire: Administration, patrimoine, famille, H.L.M., réseau d'aqueduc-égout, corporation de développement.

1. Michel Flamand
La voirie, comité technique aqueduc-égout, Corporation de développement
2. Bruno Montminy
Loisirs et sports, Environnement et Entreprenariat
3. Huguette Robitaille
Bibliothèque, tourisme et informations (bulletin municipal, représentations...)
4. Carole Dubois
H.L.M., comité technique aqueduc-égout, CCU
5. Alain Roger
H.L.M., protection publique (incendie et sécurité civile), CCU
6. Claude Blais
Régie des matières résiduelles, agriculture, centre communautaire

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - Déclaration des intérêts pécuniaires

11 - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Point déjà traité au no 3

2012-01
15

12 - Dépenses incompressibles

12 - DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Attendu qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tel qu'adopté par le Conseil pour l'année 2012 :

- 1 - Rémunération des élus;
- 2 - Rémunération des employés;
- 3 - Part de l'employeur;
- 4 - Retenues à la source;
- 5 - Frais de financement;
- 6 - Frais de déplacement;
- 7 - Frais de location;
- 8 - Contrats :

déneige

ment, ordures, entretien ménager, entretien paysager, SPA;

- 9 - Frais de postes;
- 10 - Quote-part de la MRC;
- 11 - Remboursements de taxes;
- 12 - Assurances;
- 13 - Paiements du HLM;
- 14 - Électricité-téléphone-chauffage-essence;

Il est proposé par Carole Dubois appuyé par Bruno Montminy, et résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à payer ces dépenses et à effectuer les écritures comptables pour les objets ci-haut mentionnés, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2012-01
16

13 - ADOPTION DU REG. 443-11 POUR MODIFIER TAUX ERRONÉ 2011

13 - ADOPTION DU REG. 443-11 POUR MODIFIER TAUX ERRONÉ 2011

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2011 et y prévoir les recettes au moins égales aux dépenses;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement de taxation 2011 portant le numéro 416-10 fut adopté le 6^e jour du mois de décembre 2010;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 416-10 de façon à modifier l'article numéro 2 pour corriger un taux erroné;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claude Blais, appuyé par Alain Roger, le règlement suivant, portant le numéro 443-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 16 janvier 2012.

14 - Varia

14 - VARIA :

Contrats de déneigement

15 - Questions de l'Assemblée

15 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :

Aucune question

16 - Clôture et levée de la séance

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21h25.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Lucie-Marie De Blois, directrice générale / Secrétaire trésorière